

Communauté de communes
Portes de la Creuse en Marche

DÉLIBÉRATION N°2023-018
EN DATE DU 04 AVRIL 2023
ADHÉSION AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Le Conseil Communautaire s'est réuni le quatre avril deux mille vingt trois à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Lourdoueix-Saint-Pierre, selon convocation le 28/03/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. LANGLOIS Roger a été désigné secrétaire de séance.

Présents (23) :

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT philippe, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOULIN Eveline, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILAT Florence, THEVENET Didier.

Absents ayant donné pouvoir (4) : DARVENNE Céline donne pouvoir à GENEVOIS Jean-François, LAMONTAGNE Marc donne pouvoir à LALANDE Martine, MOREAU Adrien donne pouvoir à CHAVANT Philippe, PILAT Hélène donne pouvoir à MARSALEIX Guy.

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	27	23	27	0

Monsieur le Président propose l'adhésion de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche à aux organismes mentionnés ci-après au titre de l'année 2023, assortie d'une cotisation :

ORGANISMES	2022	2023
L'Assemblée de communautés de France (AdCF)	706,54 €	738,88 €
L'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT Tourisme Creuse)	1 000,00 €	1 000,00 €
Le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) (en lieu et place des communes)	2 720,00 €	2 720,00 €
Fondation du Patrimoine (en lieu et place des communes)	1 345,00 €	1 345,00 €
Association des Maires et Adjoints de la Creuse (AMAC23)	316,92 €	315,28 €
Réseau Tela	50,00 €	100,00 €
Association des Maires Ruraux de France de la Creuse (AMRF)	300,00 €	300,00 €
Initiative Creuse	1 827,00 €	2 013,00 €
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE)	595,36 €	595,36 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** le versement des cotisations 2023 mentionnées ci-dessus;
- **DÉCIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.



Fait à Genouillac, le 04 avril 2023,
Guy MARSALEIX, Président,